

TRIAL

RÈGLEMENT PARTICULIER 2026 TRIAL



MOTO-CLUB: Trial Club Basque
E-MAIL: contact@trial-club-basque.com
TÉLÉPHONE: 06 23 03 81 68
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Pierre Cazaux

N° D'ÉPREUVE FFM: 332
DATE: 31/05/2026
LIEU: Bardos

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : Trial Outdoor Trial Indoor Trial Urbain

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **Emmanuel Dumai** Licence : **295995**
Président du Jury ou Arbitre* ----- **Christian Pemot** Licence : ~~006091~~
Membre du Jury ----- Licence : _____
Membre du Jury ----- Licence : _____
Commissaire technique responsable - **Michel Ichuribehere** Licence : **335285**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
TR1 - TR2+ - TR2	11 ans	-	Conforme aux RTS	35€ - 40€ sur place
TR3+ TR3 TR4+	11 ans	-	Conforme aux RTS	35€ - 40€ sur place
TR4	11 ans	40 ans	Conforme aux RTS	35€ - 40€ sur place
Vet 40	40 ans	60 ans	Conforme aux RTS	35€ - 40€ sur place
Vet 60	60 ans	-	Conforme aux RTS	35€ - 40€ sur place
MT1	6	13	Conforme aux RTS	25€
MT2	6	12	Conforme aux RTS	25€
MT3	6	11	Conforme aux RTS	25€

LES CYLINDRÉES SERONT CONFORMES À
L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :

6-10 ans : 80cc maxi (50cc à 8 ans)
11-14 ans : 125cc maxi
15 ans et plus : cylindrée libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, pantalon, gants, bottes, maillot manches longues ; recommandé : protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche **Bayonne** Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Urgorri**
Adresse **Chem. d'Urgorri, 64520 Bardos**

Le parcours emprunte-t-il des voies ouvertes à la circulation publique ?

OUI NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours **3.5**
Nombre de zones **10**
Temps global imparti **7h**
Nombre d'OZT* **10**

*Officiels Commissaires de Zone

 **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTOC CLUB

DATE: 26/02/2026



Signature numérique de Pierre Cazaux
Date : 2026.02.26 21:23:32 +01'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE: 02/03/2026



VISA DE LA FFM

DATE: 28/04/2026
NUMERO: 26/0437



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

TRIAL

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve



MOTO-CLUB: Trial Club Basque

DATE: 31/05/2026

LIEU: Bardos - Urgorri

<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
08h30	Contrôles administratifs		1h30
08h45	Contrôles techniques		1h15
09h00	Course		7h00
17h00	Remise des Prix		0h30



LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE – TRIAL DE BARDOS

Terrain **URGORRI**





Table des matières

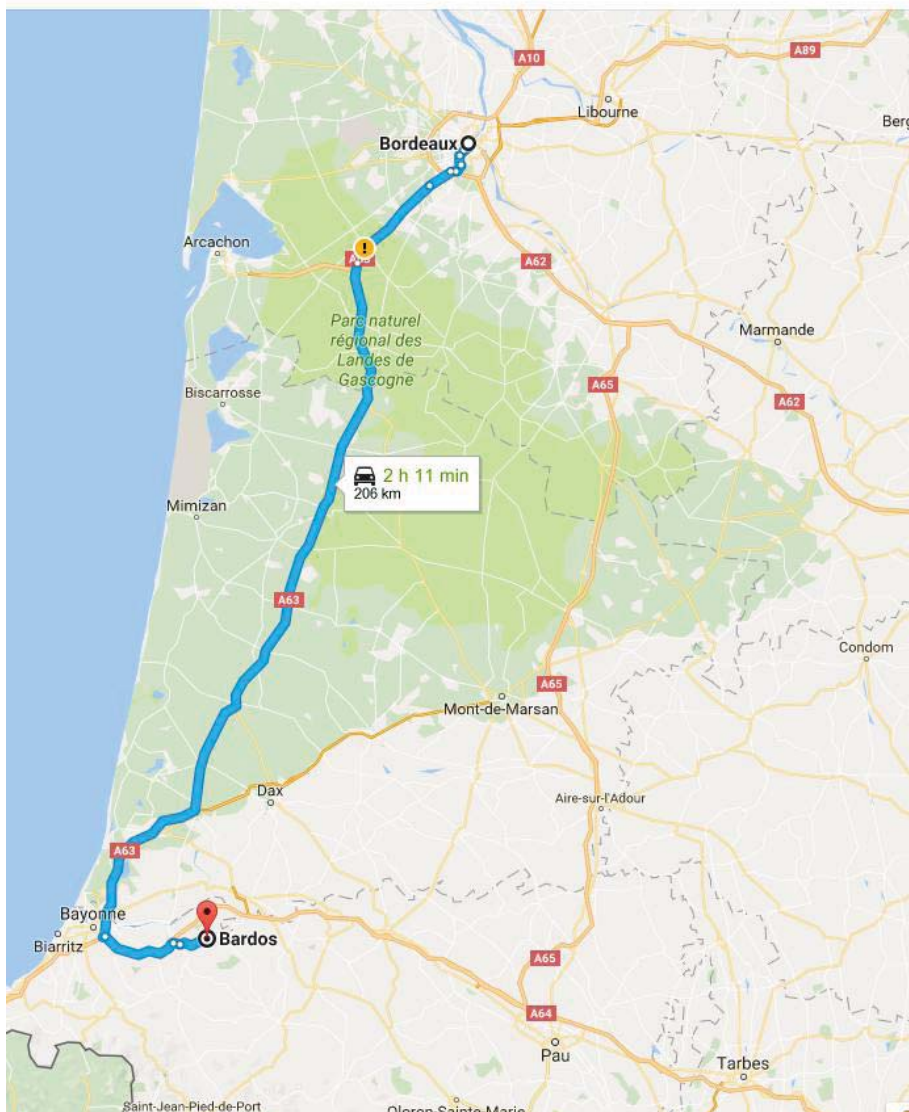
- 1. 3
- 2. 5
- 3. 6

1. Localisation et accès circuit

Une épreuve du championnat d'Aquitaine de Trial a lieu à BARDOS, département des Pyrénées Atlantiques (64).

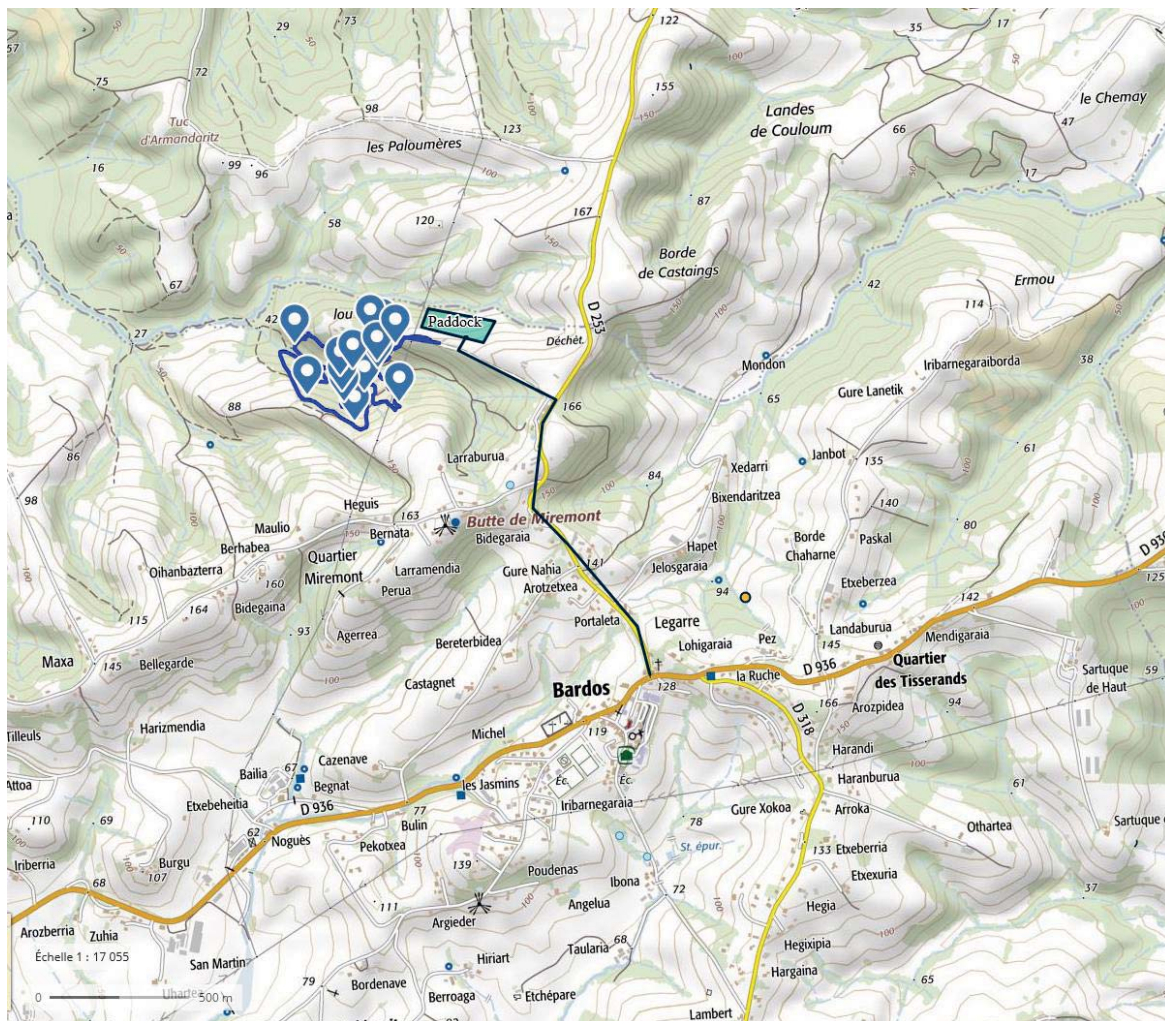
BARDOS se trouve à 27 km de BAYONNE pour s'y rendre :

Depuis BORDEAUX (2h) direction BAYONNE via A63



- A63 jusqu'à sortie 5.1 Bayonne Nord
- A64 Direction Pau
- Sortie 4 (Brisous)
- D936 direction Bardos
- Paddock indiqué dès l'entrée du village

Zoom sur accès paddock :



Depuis le village, suivre la route de Guiche, via la D253, sur 1,2 km.

- Tourner à gauche, avant la déchetterie, en direction du Ball-trap(voie sans issue) jusqu'au panneau Paddock

Le parking coureur = Paddock

Il s'agit d'un champ herbeux à proximité de la cabane des chasseurs.

Peu de spectateurs sur l'épreuve, - de 100 attendus sur toute la journée. A cet effet, un petit parking sera aménagé sur le côté gauche du chemin, soumis aux directives des bénévoles désignés par l'organisateur.

2. Tracé du circuit

La figure suivante présente le tracé de l'épreuve sur fond de carte IGN.



Ce tracé présente 12 secteurs. Voici sous forme de tableau les coordonnées précises de chacune d'elles :

Section	Coordonnées GPS	Section	Coordonnées GPS
Secteur A	43.48698 , -1.217808	Secteur G	43.486064 , -1.215392
Secteur B	43.48526 , -1.217373	Secteur H	43.485966 , -1.21446
Secteur C	43.484641 , -1.215578	Secteur I	43.484871 , -1.212745
Secteur D	43.485089 , -1.215944	Secteur J	43.484904 , -1.212809
Secteur E	43.485445 , -1.215994	Secteur K	43.486945 , -1.213738
Secteur F	43.485645 , -1.215713	Secteur L	43.487064 , -1.214125

Le Trial Club Basque, en accord avec le Directeur de course, définira les 10 zones dans les secteurs définis ci-dessus. Une correspondance des zones avec les secteurs sera mise à disposition du Directeur de course. Le sens et le parcours restera le même.

Le parc coureur est un terrain communal, une large partie herbeuse capable d'accueillir les véhicules des pilotes. L'organisation quant à elle se déroule à partir de la cabane des chasseurs où seront installés les contrôles administratifs et la remise des prix. Le contrôle technique et le départ se feront à la sortie du parc coureur.

3. Plans accès secours

En raison du faible accidentalité de la discipline Trial, celle-ci n'est pas, contrairement aux autres disciplines sportives hors moto-ball, dans l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique pour les épreuves, toutefois, les secours, ambulances, pompiers, médecin, doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable (voir RTS trial).

Les pompiers de Urt sont à moins de 20 minutes du paddock. La manifestation se déroulant sur le terrain d'Urgorri, l'accès aux zones pourra se faire :

- soit par le chemin rural d'Urgorri accessible par la RD253 dite de Guiche,
- soit par le chemin rural dit de Maulio accessible depuis la route du château d'eau.



Les commissaires seront présents dans chaque zone en nombre de 2 ou 3 selon le secteur. Ils seront en liaison avec le PC course au paddock à l'aide de leur téléphone portable.

Chaque zone sera également un extincteur obligatoire.

Une pose d'hélicoptère pourra être effectuée sur le stade de rugby au bourg de Bardos, à environ 1,5 km du PC course. En cas de match, le terrain d'entraînement peut aussi être envisagé.



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

TRIAL CUB BASQUE
11 rue fontaine des sables - 40510 SEIGNOSSE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22590027304-2026-01808** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE – TRIAL DE BARDOS** se déroulant à **BARDOS** du **31/05/2026** au **31/05/2026**.

Cette attestation est valable du **31/05/2026** à **6h30** au **31/05/2026** à **19h00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à La Défense, le **24 avril 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.